

Crise Amiante

Un scandale dans le ferroviaire qui dure !

Le constat est sans appel ! Concernant l'amiante, l'absence de politique de prévention de la direction SNCF, ces dernières années, expose aujourd'hui des milliers de cheminotes et cheminots. Il n'y a pas une région, une filière qui ne sont pas concernées par le risque d'exposition de cette fibre poison. Les différentes directions d'entreprise n'ont pas respecté leurs obligations légales, ont menti à leurs salarié-e-s. **Toutes les organisations syndicales doivent lutter ensemble sur cette question de santé ... car l'amiante, c'est la mort !**

Alors que les alertes se multiplient, le mutisme de la direction nationale SNCF est irresponsable.

Le lundi 27 janvier 2021, la présence d'amiante a été confirmée dans les prélèvements de matière de la rame TGV 541 sur la région de Paris Sud Est. Ces mesures avaient eu lieu suite à un droit d'alerte déposé le 21 janvier par deux élus SUD Rail suite à ponçage sans aspiration à la source et hors processus amiante, et le droit de retrait d'une grande partie des agents de Villeneuve St Georges.

C'est l'enduit Becker qui est mise en cause et cela fait plus de 15 ans que la direction d'entreprise est au courant de cette problématique. L'incertitude demeure sur une grande partie du parc matériel voyageurs ; ainsi les équipes SUD-Rail agissent sans relâche au niveau des CSE TER, Matériel Industriel, de SNCF Voyages, souvent sans collaboration voire avec une opposition de la CGT, pour imposer des mesures de protection, des prélèvements conformes à la réglementation, ... afin que les agents du Matériel puissent sortir de cette situation anxiogène (*si cela est encore possible*).



Début mars, au niveau du Fret, un droit d'alerte a été déposé face à l'opacité de la direction. En effet, la direction avait procédé à des analyses suite à suspicion de défretage moteur sans en aviser les représentant-e-s du personnel. Pire, lors de l'enquête, il est confirmé la présence d'amiante.

A Réseau, la situation est explosive également. La direction veut passer en force dans une instance nationale afin de balayer plus d'une quarantaine de protocoles amiante. Sur la zone Sud-Est, suite à une démarche SUD-Rail, un CSE extraordinaire a eu lieu concernant la forte probabilité d'amiante dans les tunnels et les quais antérieurs à 1997. Alors que des agents des courbes et des ouvrages d'art sont amenés dans le cadre de leur travail à percer dans ces matériaux amiantés, la direction de la zone de production Sud-Est ne prend aucune mesure de protection et de prévention.

C'est avec humilité et solidarité que nous devons gérer cette crise.

Nous regrettons les positionnements de la fédération CGT sur cette question de l'amiante. Ces dernières semaines, quelques délégations de cette organisation syndicale se sont opposées aux démarches d'expertise proposées par SUD-Rail, ce qui fait le jeu des patrons.

Des désaccords ont toujours existé entre les organisations syndicales, néanmoins sur des sujets de santé et sécurité, **les représentant-e-s du**

personnel doivent faire bloc face à des employeurs aux comportements souvent irresponsables. Nous pensons qu'il est nécessaire que les élu-e-s soient aidé-e-s dans leurs missions par des cabinets d'expertise maîtrisant le mieux possible ce dossier. **Sans attendre, construisons dans chaque CSE, au niveau fédéral, une riposte syndicale et unitaire** pour préserver la santé des cheminotes et cheminots.

Informer, recenser, appliquer et protéger.

L'un des premiers manquements, auquel nous devons faire face à la SNCF, est l'absence de recensement massif et ce, dans toutes les activités. Alors que nous ne cessons de prouver que ce repérage indispensable est loin d'être aussi efficace que l'exige la réglementation française, les dirigeants se cachent derrière des postures imposées par les services juridiques et les informations communiquées par les constructeurs. Comme si ces puissantes multinationales qui se partagent le marché, encaissent les profits, financent de tapageuses campagnes de publicité pour nous « apprendre à vivre avec l'amiante », allaient gentiment avouer la présence de poison dans leurs matériaux.

Pour la fédération SUD-Rail, l'un des principaux enjeux actuels est d'obliger la direction SNCF à faire un état des lieux au niveau du Groupe afin de savoir où est l'amiante précisément. Elle doit sans attendre procéder à un repérage très étendu de l'amiante selon une stratégie adaptée de sondages, prélèvements et analyses en fonction des travaux envisagés, des organisations et de l'environnement du travail.

Cette poussière ronge les poumons, on ne plaisante pas avec l'amiante. Si vous avez le moindre doute sur la nature du matériau qu'on vous demande d'utiliser/d'usiner ou si à proximité de votre lieu de travail, vous constatez d'autres travailleurs/ses qui travaillent avec un matériau contenant de l'amiante, n'hésitez pas à user de votre droit de retrait (Article L. 4131-1 du code du travail).

Les sous-traitances en cascade gommant les responsabilités, la précarisation du travail permet aux patrons d'externaliser les dangers.

Nous sommes un outil syndical pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs exerçant dans le ferroviaire. Nous refusons que la direction SNCF sous-traite ce risque mortel.

Notre combat face à l'amiante est une histoire également de justice sociale.

La fédération des syndicats SUD-Rail s'associe à la démarche de l'ensemble des collectifs, syndicaux et citoyens, dont l'Association Henri Pézerat, en lutte pour la santé en rapport avec le travail et l'environnement. Ces derniers jours, le ministre de la Justice a été interpellé sur un déni de justice généralisé concernant les victimes des industriels de l'amiante et d'autres crimes industriels. Éric Dupont-Moretti, en qualité d'avocat, s'est exprimé sur le dossier pénal de l'amiante : « L'amiante : une affaire que la justice n'a pas su ou pas voulu voir. » ... maintenant il peut prendre les dispositions nécessaires pour réparer ces injustices.

Sur nos lieux de travail, continuons à nous organiser afin de monter des dossiers pour obtenir la réparation du préjudice d'anxiété sur le fondement du droit commun. Nous avons entamé, avec l'un des cabinets d'avocats acteur du revirement de jurisprudence de la Cour de Cassation, une démarche juridique pour déposer régulièrement des vagues de dossiers auprès des Prud'hommes.

N'attendez plus pour contacter un syndicat régional SUD-Rail ou la fédération qui vous informeront des pièces à fournir pour porter un dossier complet devant la justice.

Agissons partout et en même temps face à ce danger qui empoisonne nos vies !

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail